

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier le :

Préavis 2021-2026 / N°63

Budget 2026

La Commission composée de :

Mesdames	Anne Beck (excusée le 19 novembre) Valérie Schlup (excusée le 20 octobre) Susete Ulliel, Rapportrice (excusée, les 27 octobre, 18 et 24 novembre)
Messieurs	Edouard Dubuis Christian Joly, (excusé les 27 octobre, 24 et 25 novembre) Federico Rapini, Président Alexandre Sobredo, (excusé le 19 novembre)

s'est réunie, en date des 20, 27 octobre, 3, 18, 19, 24 et 25 novembre sur le préavis susmentionné.

Lors de la séance du 20 octobre 2025, Mme la Syndique Monique Choulat Pugnale et Mme Marielle Vontobel (Boursière) ont présenté les grandes lignes du budget 2026 et répondu aux questions y relatives. Une deuxième rencontre s'est révélée nécessaire le 18 novembre, en présence de la Boursière adjointe, Mme Sonia Pereira-Fernandes, afin de clarifier les reclassements liés au passage à la norme MCH2. Au fil des séances, la CoFin a également rencontré l'ensemble des Municipales et le Municipal afin de leur adresser les questions liées à leur dicastère respectif.

Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 87 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet du budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une commission ». Selon l'article 39 de ce même règlement, c'est la Commission permanente des finances qui a la charge d'examiner le budget.

Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat la Commission des finances a procédé à l'examen :

1. Des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2025 et comptes 2024
2. Des nouvelles lignes budgétaires
3. Du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires

La Commission s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue au budget pouvait être justifiée.

Introduction

La Commission relève que comme les années précédentes, le budget comprend de grandes inconnues concernant les impôts des entreprises. De plus cette avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2025, de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), nous ne saurons que lors du bouclage des comptes 2025 l'effet sur les impôts rolois. Il n'en reste pas moins que le déficit budgété est préoccupant, comme la situation financière à long terme de la commune de Rolle.

La plupart des questions de la Commission ont trouvé une réponse lors des séances avec les membres de la Municipalité. Des demandes d'éclaircissement ont été adressées par écrit, mais certains retours sont malheureusement intervenus hors délai (soit après le vote). Les différents amendements proposés par la Commission réduisent l'excédent de charges de CHF 4'292'399.- à **CHF 4'131'066.-**. La majorité des amendements vise essentiellement à mettre le budget en conformité avec les constats effectués par la Commission. La Commission a repris à son compte deux amendements (N. 9 et 10) proposés par la Municipalité.

Discussion

Le passage au Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), une exigence du canton, est la principale nouveauté du budget 2026. Aux yeux de la CoFin, cette transition ne s'est pas faite dans des conditions optimales **pour l'examen du budget**, ce qui a rendu cet exercice particulièrement complexe. En effet, il s'est révélé très laborieux de comparer le budget 2026 avec celui de 2025 et les comptes 2024, un élément clé à toute analyse pertinente. La comparaison était d'autant plus difficile que les premiers documents transmis à fin octobre étaient incomplets.

Un peu d'anticipation aurait rendu le travail de la CoFin plus facile. Le passage à MCH2 était connu de longue date. Il aurait été préférable de déposer le budget un peu plus tôt ou de se concerter préalablement avec la CoFin afin de préparer au mieux cette échéance. Les délais étaient courts et la CoFin les a tenus malgré les difficultés. Cependant, certaines réponses nécessaires à la prise de décision ont tardé à arriver, ce qui est regrettable.

La Commission recommande vivement à la Municipalité d'établir les comptes et le budget 2025 en norme MCH2, afin de garantir une bonne lisibilité et une meilleure comparabilité avec l'exercice 2026 et les suivants.

Au-delà des tracasseries liées à MCH2, les échanges directs avec les membres de la Municipalité sur leurs lignes budgétaires se sont révélés fructueux. Cette manière de fonctionner, assez récente, se révèle très efficace, plus efficace du moins que les simples échanges par courriel. La CoFin a pu obtenir des éclaircissements immédiats. La Municipalité a bien préparé cet aspect de l'examen du budget, ce qui mérite d'être salué.

Remarques

La CoFin souligne que le montant de CHF 10'000.- inscrit au compte 1010.365991 « MCH2-Subventions accordées aux entreprises privées » permettra de soutenir le journal La Côte en contrepartie de publiereportages sur l'avancement du projet du CAD – et non pas comme un don, ceci conformément à l'engagement pris par la Municipalité.

Les amendements :

1- 1000.300100 Rétributions des autorités

Ce compte comporte le montant de CHF 31'500.- qui sera traité dans le cadre du préavis n°61 « Jetons de présence et indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 »

La Commission propose par 5 voix pour et 1 abstention de ramener ce montant à CHF 23'850.-

2- 1000.300300 Jetons de présence

Ce compte comporte le montant de CHF 42'900.- qui sera traité dans le cadre du préavis n°61 « Jetons de présence et indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 »

La commission propose par 5 voix pour et 1 abstention de ramener ce montant à CHF 34'200.-

3- 1000.303000 Assurances sociales (AVS-AI-APG-AC)

Ce compte comporte le montant de CHF 3'000.- qui sera traité dans le cadre du préavis n°61 « Jetons de présence et indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 »

La commission propose par 5 voix pour et 1 abstention de ramener ce montant à CHF 2'365.-

4- 1000.304000 Caisse de pension et prévoyance

Ce compte comporte le montant de CHF 4'000.- qui sera traité dans le cadre du préavis n°61 « Jetons de présence et indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 »

La commission propose par 5 voix pour et 1 abstention de ramener ce montant à CHF 3'500.-

5- 1000.305100 Assurance accidents & pertes de gains

Ce compte comporte le montant de CHF 700.- qui sera traité dans le cadre du préavis n°61 « Jetons de présence et indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 »

La commission propose par 5 voix pour et 1 abstention de ramener ce montant à CHF 600.-

6- 1010.300100 Rétributions des autorités

Ce compte comporte le montant de CHF 326'646.- qui sera traité dans le cadre du préavis 52bis « Fixation du taux d'activité et indemnités de la municipalité pour la législature 2026-2031 »

La commission propose par 5 voix pour et 1 abstention de ramener ce montant à CHF 296'301.-

7- 1010.303000 Assurances sociales (AVS-AI-APG-AC)

Ce compte comporte le montant de CHF 32'665.- qui sera traité dans le cadre du préavis 52bis « Fixation du taux d'activité et indemnités de la municipalité pour la législature 2026-2031 »

La commission propose par 5 voix pour et 1 abstention de ramener ce montant à CHF 29'561.-

8- 1010.305100 Assurance accidents & pertes de gains

Ce compte comporte le montant de CHF 9'799.- qui sera traité dans le cadre du préavis 52bis « Fixation du taux d'activité et indemnités de la municipalité pour la législature 2026-2031 »

La commission propose par 5 voix pour et 1 abstention de ramener ce montant à CHF 7'000.-

9- 1500.317000 Frais de réceptions et manifestations

Doublon avec le compte 1525.317091 MCH2- Subv. Org. Privées à but non lucratif CHF 500.- sont à enlever sur le compte 1500.317000 car ils sont déjà comptabilisés dans l'autre compte.

La commission approuve l'amendement par 5 voix pour et 1 contre.

10- 1010.317090 MCH2- Autres charges de personnel

Doublon avec le compte 1110.306992 MCH2- Autres charges de personnel CHF 2'000.- sont à enlever sur le compte 1010.317090 car ils sont déjà comptabilisés dans l'autre compte.

La commission approuve l'amendement à l'unanimité des membres présents.

11- 4300.318500 Honoraires

Ce compte contient une dépense de CHF 125'000.- pour des honoraires. Dont CHF 50'000.- étude pour le réaménagement de la promenade John-Berney et CHF 55'000.- étude pour l'aménagement de la route des quatre communes partie amont jusqu'au A-one. C'est par 3 voix pour, 2 contre et 1 abstention que la commission propose de retirer CHF 105'000.- et de passer ces études par voix de préavis.

Récapitulatif des amendements et leur impact :

Numéro d'amendement	N°compte	Compte	Budget selon préavis	Budget amendé	Variation de charges
1	1000.300100	Rétributions des autorités	31'500 CHF	23'850 CHF	- 7'650 CHF
2	1000.300300	Jetons de présence	42'900 CHF	34'200 CHF	- 8'700 CHF
3	1000.303000	Assurances sociales	3'000 CHF	2'365.- CHF	- 635 CHF
4	1000.304000	Caisse de pension et prévoyance	4'000 CHF	3'500 CHF	- 500 CHF
5	1000.305100	Assurance accidents & pertes de gains	700 CHF	600 CHF	- 100 CHF
6	1010.300100	Rétributions des autorités	326'646 CHF	296'301 CHF	- 30'345 CHF
7	1010.303000	Assurances sociales	32'665 CHF	29'561 CHF	- 3'104 CHF
8	1010.305100	Assurance accidents & pertes de gains	9'799 CHF	7'000 CHF	- 2'799 CHF
9	1010.317090	MCH2- Autres charges de personnel	2'000 CHF	2'000 CHF	- 2'000 CHF
10	1500.317000	Frais de réceptions et manifestations	153'500 CHF	153'000 CHF	- 500 CHF
11	4300.318500	Honoraires	125'000 CHF	20'000.-	-105'000 CHF
Total réduction	des charges				-161'333 CHF

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est par 4 voix pour et 2 abstentions, que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

vu le préavis 2021-2026 / N°63 du 28 octobre 2025

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le budget 2026 **amendé** de la Commune de Rolle présentant, un excédent de charges de CHF 4'131'066.-, selon le plan comptable vaudois (actuel) et selon le nouveau format MCH2.

Au nom de la Commission :

Le Président

La Rapporteuse

Federico Rapini

Susete Ulliel

Rolle, le 24 novembre 2025